



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque structurel de personnels d'éducation dans les écoles toulousaines

Question écrite n° 11927

Texte de la question

M. François Piquemal interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque structurel de personnel d'éducation dans les écoles toulousaines. La République promet à toutes et tous de pouvoir suivre un cursus scolaire qui permette l'égalité des chances, afin de tenter de dépasser les déterminismes. L'éducation est un droit pour tous les enfants. Pourtant, pas une semaine ne passe sur la circonscription de M. le député à Toulouse sans qu'une école ne témoigne d'absences non remplacées dans les équipes éducatives. À la rentrée 2025, plus de 50 % des collèges et lycées de Toulouse manquaient de professeurs selon les syndicats. La pénurie se renforce et pèse sur la qualité de l'éducation reçue : en effet, le ministère répond à cette pénurie en supprimant plus de 140 classes dans le département. Or les classes toulousaines sont déjà surchargées, atteignant fréquemment les 26 ou 27 élèves par classe pour un seul enseignant ou une seule enseignante difficilement accompagné ou accompagnée par les ATSEM depuis les réformes sur leur statut. Aujourd'hui, les écoles toulousaines ne peuvent plus suivre, depuis plusieurs semaines, les absences des enseignants ne sont pas systématiquement remplacées. Cette situation laisse les parents d'élèves dans une grande incertitude, ne recevant aucune information concernant les remplacement. Cette situation compromet gravement la continuité pédagogique et le droit à l'instruction des élèves, en surchargeant d'autant plus les classes devant accueillir les élèves. Certains personnels enseignants de la quatrième circonscription se sentent même dans l'obligation de venir assurer une présence malgré la maladie ou dans des conditions inadaptées, pour ne pas peser sur leurs collègues. La doctrine du ministère fait également indignement peser une responsabilité issue des décisions politiques des gouvernements des dix dernières années sur les personnels eux-mêmes, qui en viennent à culpabiliser. En parallèle de cette situation, la doctrine du ministère semble être celle de l'autruche. C'est ce que laisse penser la non-reconduction de professeurs contractuels à la rentrée dernière, parfois après six ans d'enseignement dans un même établissement marquant un engagement durable auprès de leurs élèves. Enfin, la situation des équipes éducatives est aussi marquée par un manque chronique en personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Là aussi, le manque de recrutement se joint à la précarité du métier et au traitement salarial bien inférieur à la réalité de leur engagement. Cette situation mène à une pénurie de plus en plus marquée de ces accompagnants indispensables, chargés d'accompagner des enfants atteints de nombreux troubles différents sans pour autant recevoir de formation adaptée à chacun et devant se former eux-mêmes sur le terrain. En résultent des accompagnements incomplets, des suivis revus à la baisse et de moins en moins individualisés, ainsi qu'une extension des zones d'intervention des AESH. En Haute-Garonne, plus de 1 000 postes étaient manquants à la rentrée 2025, une estimation trois fois supérieure à celle faite en 2022. Face à cette situation les écoles se mobilisent, comme les écoles Patte d'Oie, Canto Laouzetto ou Ricardie ces dernières semaines. Pourtant, aucune réponse satisfaisante ne leur est donnée, ni par la mairie ni par le rectorat. Il souhaite donc savoir s'il compte mettre en place un grand plan national de recrutement des candidats aux concours de l'éducation nationale inscrits sur les listes complémentaires, s'il envisage la titularisation des AESH et contractuels et contractuelles de l'école publique, ainsi que l'attribution au plus vite de personnels supplémentaires dans les écoles les plus concernées.

Données clés

Auteur : [M. François Piquemal](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11927

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 décembre 2025](#), page 10442